



NEWS,
URBANISME

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT - RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) -

Propriétaire bailleur ou occupant, la Ville et ses partenaires vous accompagnent dans la rénovation de votre logement dans le cadre de la mise en place d'une "Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain" (OPAH-RU).

Publié le 08 juillet 2025

Dans le cadre du programme « **Action Cœur de Ville** », la Ville de Mantes-la-Jolie a défini plusieurs actions spécifiques en faveur de l'amélioration de l'habitat privé. Parmi elles figure **l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU)**, un programme en faveur de la requalification de l'habitat privé ancien qui s'inscrit dans le cadre d'une concession d'aménagement.

Cette opération, prévue pour une durée de 5 ans, sera mise en place dès cette année, à compter de la signature de la convention par l'ensemble des partenaires, à savoir par l'**Etat**, l'

[Agence Nationale de l'Habitat \(https://www.anah.gouv.fr/\)](https://www.anah.gouv.fr/)

(ANAH), la

[Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise \(https://gpseo.fr/\)](https://gpseo.fr/)

(CU GPS&O) et la **Ville de Mantes-la-Jolie**.

Les objectifs visés par cette opération sont multiples :

- > La revitalisation du cœur de ville ;
- > La lutte contre la vacance du logement ;
- > La lutte contre l'habitat indigne, insalubre ou très dégradé ;
- > La lutte contre la précarité énergétique ;
- > L'adaptation des logements aux personnes âgées ou à mobilité réduite ;

(Les logements privés de plus de 15 ans du centre historique de Mantes-la-Jolie sont concernés, qu'ils soient individuels ou collectifs, occupés ou loués par leur propriétaire.)

Du **9 juillet au 11 août 2025**, vous pourrez vous informer sur le projet de convention de l'OPAH RU qui définit la stratégie d'intervention et fixe les objectifs de l'opération.

Celui-ci sera consultable en ligne sur le site internet de la Ville ou en version papier à l'Hôtel de Ville :

Pendant toute la durée de la mise à disposition, le public pourra consigner ses observations :

- > Par **voie postale**, à l'attention de Monsieur le Maire de Mantes-la-Jolie : 31, rue Gambetta - BP 1 600 - 78201 Mantes-la-Jolie Cedex
- > Via le **formulaire "Google form"** en cliquant
[ici \(https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfq9yxyVHyegleTwy8z0m6F5l4bE9EdBilq8b2N0krKWJWoJw/viewform?usp=header\)](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfq9yxyVHyegleTwy8z0m6F5l4bE9EdBilq8b2N0krKWJWoJw/viewform?usp=header)

Le dossier de consultation comprend :

- > [Le dossier de présentation](#) ;
- > [Le projet de convention d'OPAH RU](#) .

CONSULTEZ CI-DESSOUS LE PERIMÈTRE : ORT - OPAH - RU

